



schweizerische agentur
für akkreditierung
und qualitätssicherung

agence suisse
d'accréditation et
d'assurance qualité

agenzia svizzera di
accreditamento e
garanzia della qualità

swiss agency of
accreditation and
quality assurance

Accréditation de filières d'études selon la LEHE et la LPSan

Bachelor of Science en Soins infirmiers de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

Rapport d'évaluation externe | 27 octobre 2026



Contenu :

Section A – Proposition d'accréditation de l'AAQ

Section B – Rapport des expert-e-s¹

Section C – Prise de position de la filière d'études

Section D – Décision d'accréditation du Conseil suisse d'accréditation

¹ L'AAQ emploie un mode d'écriture égalitaire ou inclusif du point de vue des genres avec des tirets (expert-e-s, étudiant-e-s).

aaq+



Section A

Proposition d'accréditation de l'AAQ

14 juillet 2026



Table des matières

1	Cadre légal, objectif et objet	1
2	Procédure	2
2.1	Groupe d'expert-e-s	2
2.2	Calendrier	2
2.3	Rapport d'autoévaluation	2
2.4	Visite sur place.....	3
2.5	Rapport des expert-e-s	3
2.6	Prise de position de la filière d'études BSc en Soins infirmiers de la HES-SO.....	3
3	Proposition d'accréditation de l'AAQ	3

1 Cadre légal, objectif et objet

Pour des raisons de protection de la santé, la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) régit les formations aux professions de la santé dispensées dans les hautes écoles. Elle précise notamment les compétences que doivent acquérir les personnes ayant terminé leurs études dans ces filières (art. 3 à 5 LPSan) et exige l'accréditation obligatoire de ces filières selon la LPSan (art. 6).

La LPSan (art. 8) dispose que la procédure, la durée et les émoluments de l'accréditation sont régis par les directives de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).

Les filières suivantes font notamment l'objet de cette accréditation de programmes :

- cycle bachelor en soins infirmiers ;
- cycle bachelor en physiothérapie ;
- cycle bachelor en ergothérapie ;
- cycle bachelor de sage-femme ;
- cycle bachelor en nutrition et diététique ;
- cycle bachelor en optométrie ;
- cycle master en ostéopathie.

Les conditions d'accréditation d'une de ces filières selon la LPSan sont les suivantes :

- (1) la haute école qui offre la filière d'études concernée possède une accréditation d'institution au sens de l'art. 30 LEHE (art. 7 let. a LPSan) ;
- (2) le contenu et la structure de la filière d'études remplissent les conditions visées à l'art. 31 LEHE (cf. art. 7 let. b LPSan) ;
- (3) la filière d'études transmet aux étudiants les compétences requises par la LPSan et prévoit un contrôle de l'acquisition de ces compétences (art. 7 let. c LPSan).

Sur la base de l'ordonnance relative aux compétences, l'OFSP a édicté dans le cadre d'une ordonnance des normes d'accréditation propres à chacune de ces filières d'études.

Le respect de ces normes d'accréditation doit être contrôlé dans le cadre de la procédure, de même que le respect des standards de qualité génériques pour les programmes d'études conformément à la LEHE (cf. art. 7 et art. 23 Ordonnance d'accréditation LEHE).

Dans ce contexte, l'ordonnance du Conseil des hautes écoles sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses (ordonnance sur la coordination de l'enseignement) est également pertinente et valable.

Les bases légales pour l'accréditation de filières d'études selon la LEHE et la LPSan sont donc :

- la LPSan ;
- l'ordonnance du DFI concernant l'accréditation des filières d'études relevant de la LPSan ;
- la LEHE ;
- l'ordonnance d'accréditation LEHE ;

- l’ordonnance sur la coordination de l’enseignement.

Les hautes écoles qui offrent les filières d’études concernées peuvent demander l’accréditation de leurs filières d’études selon la LEHE et la LPSan auprès d’une agence reconnue par le Conseil suisse d’accréditation (ci-après : le Conseil d’accréditation).

2 Procédure

2.1 Groupe d’expert-e-s

Les expert-e-s dans la procédure d’accréditation de la filière d’études Bachelor of Science en Soins infirmiers de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) sont (par ordre alphabétique) :

- Catherine Gassmann, enseignante en soins infirmiers, Ostschweizer Fachhochschule (OST), présidente du groupe d’expert-e-s
- Bernadette Keller, étudiante du MSc in Pflege, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW)
- Pascale Lorient, directrice des soins et coordinatrice des instituts de formation infirmier et aide-soignant, Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du Chalonais
- Jérôme Wagon, professeur en soins infirmiers, Haute École Louvain en Hainaut (HELHa)

2.2 Calendrier

Admission à la procédure	05.02.2025
Séance d’ouverture	07.03.2025
Séance de planification	06.11.2025
Remise du rapport d’autoévaluation	20.02.2026
Visite sur place	23.-24.04.2026
Première version du rapport des expert-e-s et proposition d’accréditation de l’AAQ	08.06.2026
Prise de position de la haute école	10.07.2026
Version définitive du rapport des expert-e-s et de la proposition de l’AAQ	14.07.2026
Décision d’accréditation par le Conseil d’accréditation	18.09.2026

2.3 Rapport d’autoévaluation

Le rapport d’autoévaluation de la filière d’études Bachelor of Science en Soins infirmiers de la HES-SO compte une cinquantaine de pages et se compose de sept chapitres. Il commence par une présentation de la haute école et de la filière d’études, puis décrit le processus d’auto-

évaluation et le système d'assurance qualité de la filière. Le chapitre central du rapport contient, pour chaque standard de qualité, une description des faits, leur analyse et des conclusions. Le rapport conclut par un plan d'action pour le développement futur de la filière et de son système d'assurance qualité. Il est complété par plusieurs tableaux et de nombreuses annexes.

Ce rapport d'autoévaluation, fruit d'une analyse approfondie du programme de formation, fournit ainsi une base solide pour l'évaluation externe par le groupe d'expert-e-s.

2.4 Visite sur place

La visite sur place a eu lieu les 23 et 24 avril 2026, dans les locaux de l'Institut et Haute Ecole la Santé La Source (La Source) à Lausanne. Au cours de celle-ci, les expert-e-s ont pu rencontrer, lors d'entretiens, les parties prenantes de la filière suivantes : la direction (représentant-e-s des directions de toutes les hautes écoles impliquées), les responsables de la filière d'études, des représentant-e-s du champ professionnel, les étudiant-e-s, le personnel administratif et technique ainsi que les responsables de l'assurance qualité. La visite sur place s'est terminée par un dé-briefing oral au cours duquel la présidente du groupe d'expert-e-s a présenté les premières conclusions générales de l'évaluation externe.

2.5 Rapport des expert-e-s

Le rapport des expert-e-s contient une analyse profonde et complète de la réalisation des standards de qualité. Le rapport ainsi que la proposition de l'AAQ ont pu être soumis pour prise de position aux responsables de la filière d'études Bachelor of Science en Soins infirmiers de la HES-SO le 8 juin 2026.

2.6 Prise de position de la filière d'études BSc en Soins infirmiers de la HES-SO

La filière d'études Bachelor of Science en Soins infirmiers de la HES-SO a remis sa prise de position à l'AAQ le 10 juillet 2026, dans les délais impartis. Dans sa prise de position, la filière remercie le groupe d'expert-e-s de ses précieux apports, ainsi que l'AAQ de la conduite de la procédure. La filière apprécie le jugement du groupe d'expert-e-s et estime que la condition et les recommandations formulées sont des pistes d'amélioration pertinentes. Après avoir pris connaissance de la prise de position de la filière, le groupe d'expert-e-s considère qu'il n'est pas nécessaire de modifier son rapport.

3 Proposition d'accréditation de l'AAQ

Contexte

La filière d'études Bachelor of Science en Soins infirmiers de la HES-SO appartient au domaine santé de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), qui compte sept filières de niveau bachelor. La filière Soins infirmiers est dispensée sur six sites : la Haute Ecole Arc Santé (HE-arc), la Haute école de santé Fribourg – Hochschule für Gesundheit Freiburg (HEdS-FR), la Haute école de santé de Genève (HEdS-Genève), la Haute Ecole de Santé de la HES-SO Valais-Wallis (HEdS-VS), la Haute École de Santé – Vaud (HESAV), l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source (La Source). Les étudiant-e-s ont la possibilité de suivre la formation à plein temps, à temps partiel ou en emploi, ainsi qu'en français, en allemand ou en version bilingue. De plus, les diplômé-e-s en soins infirmiers d'une école supérieure peuvent intégrer la formation via un programme passerelle. En 2025, la filière comptait environ 2400 étudiant-e-s.

Le BSc en Soins infirmiers fait l'objet d'une démarche d'évaluation de filières d'études interne à la HES-SO. La première évaluation externe de la filière par des instances fédérales a eu lieu en

2005 avec la procédure de reconnaissance par la Commission de reconnaissance des diplômes HES cantonaux. La présente procédure est la première accréditation de programmes selon la LEHE et la LPSan pour la filière d'études en Soins infirmiers de la HES-SO.

La filière d'études en Soins infirmiers de la HES-SO a déposé sa demande d'admission à la procédure d'accréditation le 8 janvier 2025, puis a été admise à la procédure le 5 février 2025.

Considérations

Généralement, le groupe d'expert-e-s dresse un bilan positif de la formation dispensée par la filière d'études Bachelor of Science en Soins infirmiers de la HES-SO. Elles et il soulignent en particulier l'ancrage disciplinaire dans les sciences infirmières, l'approche *evidence-based* et l'orientation pratique du programme de formation. Les expert-e-s estiment que la filière entretient des liens étroits avec le terrain. Elles et il saluent également l'encouragement de la réflexivité, du raisonnement critique et des techniques d'apprentissage dont les étudiant-e-s bénéficient pendant leurs études. Elles et il considèrent comme de bonnes pratiques les dispositifs de soutien offerts aux étudiant-e-s et l'encadrement des périodes de formation pratique. Les expert-e-s soulignent également les mesures de soutien dont bénéficie le corps enseignant de la filière.

Parmi les points d'attention et les défis, les expert-e-s identifient la nécessité de prioriser et de préciser plus finement les objectifs du plan d'action de la filière. Dans ce contexte, les expert-e-s encouragent la filière à créer un tableau de bord doté d'indicateurs qui soutiendront la CORESLOC dans la mise en œuvre du plan d'action et dans le pilotage de la filière. Elles et il évoquent également le besoin d'une harmonisation, d'une coordination et d'une comparabilité renforcées entre les différents sites de la filière, afin de réunir leurs atouts et de tirer profit des synergies, tout en reformulant plus finement et de manière plus standardisée les objectifs. D'autres potentiels d'amélioration ont été soulevés par les expert-e-s, comme la mise en place d'un système de suivi et d'analyse des situations de décrochage, d'un système de collecte de retours auprès des diplômé-e-s et d'un suivi systématique de leurs trajectoires post-diplomation, d'un réseau de partage de ressources d'enseignement, ainsi que d'un comité scientifique commun et d'un espace de partage des résultats scientifiques et territoriaux. Enfin, les expert-e-s soulignent que la filière devrait définir une procédure de gestion des situations problématiques que les étudiant-e-s peuvent rencontrer dans le cadre de leurs stages, en rendant les critères applicables et les mesures à prendre clairs et transparents pour toutes les parties impliquées.

Proposition d'accréditation

Se basant sur le rapport d'autoévaluation de la filière d'études Bachelor of Science en Soins infirmiers de la HES-SO du 20 février 2026, sur le rapport des expert-e-s du 2 juin 2026, sur la prise de position de la filière d'études Bachelor of Science en Soins infirmiers de la HES-SO du 10 juillet 2026 et sur les considérations ci-dessus, l'AAQ propose d'accréditer la filière d'études Bachelor of Science en Soins infirmiers de la HES-SO avec la condition suivante :

Condition 1 :

La filière définit la procédure d'escalade à suivre lorsque les étudiant-e-s signalent des difficultés ou des problèmes dans le cadre de leurs stages, y compris les critères applicables et les mesures à prendre, et la rend transparente pour toutes les parties impliquées.

L'AAQ estime qu'un délai de 18 mois pour remplir les conditions est raisonnable et propose d'effectuer le contrôle de la réalisation de la condition dans le cadre d'un examen « sur dossier » par deux expert-e-s.



Section B

Rapport des expert-e-s

2 juin 2026



Table des matières

1	Bachelor of Science en Soins infirmiers de la HES-SO.....	1
2	Analyse de la réalisation des standards de qualité.....	2
	Domaine 1 : Objectifs de formation	2
	Domaine 2 : Conception	5
	Domaine 3 : Mise en œuvre	15
	Domaine 4 : Assurance de la qualité.....	18
3	Jugement global et profil des forces et faiblesses de la filière d'études.....	22
4	Recommandations pour le développement futur de la filière d'études.....	24
5	Recommandation d'accréditation du groupe d'expert-e-s	25

1 Bachelor of Science en Soins infirmiers de la HES-SO

La filière Bachelor of Science en Soins infirmiers de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), rattachée au domaine santé de celle-ci, est proposée sur les sites de six hautes écoles de la HES-SO : la Haute Ecole Arc Santé (HE-arc), la Haute école de santé Fribourg – Hochschule für Gesundheit Freiburg (HEdS-FR), la Haute école de santé de Genève (HEdS-Genève), la Haute Ecole de Santé de la HES-SO Valais-Wallis (HEdS-VS), la Haute École de Santé – Vaud (HESAV), l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source (La Source).

En 2024, la filière en Soins infirmiers de la HES-SO a délivré plus de 700 diplômes, soit 63% des diplômes du domaine santé de la HES-SO pour cette même année. La formation est proposée en français, en allemand ou en version bilingue, en formation à plein temps, à temps partiel ou en emploi. De plus, la filière propose une passerelle aux diplômé-e-s en soins infirmiers d'une école supérieure. La durée de la formation varie entre trois ans pour la modalité à plein temps, quatre ou cinq ans pour la modalité à temps partiel et quatre ans pour la modalité en emploi. Quelle que soit la voie choisie, le nombre de crédits ECTS obtenus est toujours de 180 ; les étudiant-e-s entrant avec un diplôme d'une école supérieure peuvent faire reconnaître entre 90 et 120 ECTS. En 2025, plus que 2400 étudiant-e-s suivent la formation.

Dans le cadre des procédures de reconnaissance des filières d'études HES, la filière en Soins infirmiers de la HES-SO a été évaluée pour la première fois par des instances fédérales en 2005. La présente procédure est la première procédure d'accréditation selon la LEHE et la LPSan pour la filière, puisque la LPSan est en vigueur depuis 2020, avec un délai transitoire de sept ans. Au niveau institutionnel, la filière fait l'objet de la démarche d'évaluation interne des filières d'études de la HES-SO.

La filière prépare les étudiant-e-s à l'exercice de la profession infirmière, qui implique la dispensation des soins de soutien, de suppléance et d'accompagnement, des soins préventifs, thérapeutiques, palliatifs et éducatifs à des personnes de tous âges. Les futur-e-s infirmières et infirmiers acquièrent des compétences et des connaissances d'analyse, de réflexion et d'adaptabilité qu'elles et ils appliquent dans le travail avec les patient-e-s et leurs proches ainsi qu'avec d'autres professionnels. Le BSc en Soins infirmiers de la HES-SO transfère aux étudiant-e-s les bases théoriques, scientifiques, technologiques et pratiques nécessaires dans le domaine du développement et maintien de la santé et de la prévention des risques sanitaires. Avec l'obtention du titre Bachelor of Science en Soins infirmiers, les diplômé-e-s de la filière peuvent non seulement exercer la profession en Suisse mais leurs compétences seront également reconnues au niveau européen. Le diplôme garantit également l'accès au Master en sciences infirmières.

2 Analyse de la réalisation des standards de qualité

Domaine 1 : Objectifs de formation

Standard 1.1 LEHE

Le programme d'études a des objectifs clairs, explicitant ses spécificités, et conformes aux exigences nationales et internationales.

Analyse

En se basant sur le rapport d'autoévaluation et ses annexes, les expert-e-s constatent que les objectifs de la filière d'études BSc en Soins infirmiers de la HES-SO sont clairement définis et explicités dans son plan d'études cadre, et qu'ils sont conformes aux exigences nationales et internationales. D'après les informations obtenues lors des entretiens menés pendant la visite sur place, les expert-e-s reconnaissent comme spécificités de la filière son orientation *evidence-based*, son ancrage disciplinaire dans les sciences infirmières, ainsi que sa forte orientation pratique, notamment grâce à l'alternance intégrative (articulation entre formation pratique, formation théorique et réflexion sur l'expérience). Elles et il relèvent également que la filière propose des parcours de formation flexibles et ce, dans plusieurs cantons de Suisse romande.

Les expert-e-s saluent que la filière tienne compte, dans sa définition des objectifs, des caractéristiques disciplinaires ainsi que des référentiels de compétences nationaux et internationaux. Elles et il relèvent que le plan d'études cadre de la filière est articulé autour de cinq axes d'enseignement – conception, réalisation et évaluation des interventions des soins ; prévention et promotion de la santé ; collaboration et coordination des soins intra et interprofessionnelles ; leadership, promotion de la qualité des soins et de la sécurité des patient-e-s ; développement professionnel –, assurant ainsi la complétude et la cohérence des objectifs au sein du programme de formation modulaire de la filière. Elles et il observent que cela confère une structure architecturale claire à la définition des objectifs de formation au sein du plan d'études cadre de la filière, fondée sur une approche par compétences et le principe d'alternance intégrative. Elles et il précisent que le plan d'études cadre relie les cinq axes de formation aux compétences professionnelles définies au niveau national, ainsi qu'aux rôles du référentiel canadien CanMEDS, et qu'il définit des contenus d'enseignement minimaux.

Les expert-e-s notent ainsi que les objectifs de formation sont conformes aux exigences nationales, notamment aux descripteurs du cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS), ainsi qu'aux référentiels nationaux pour la profession (compétences professionnelles définies par la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) et l'ordonnance relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (OCPSan), ainsi que le référentiel de la Conférence spécialisée Santé des Hautes Écoles Spécialisées Suisses (FKG-CSS)). Elles et il constatent également une conformité de la filière avec les exigences internationales, notamment celles liées à l'Espace européen de l'enseignement supérieur (respect du système de crédits ECTS, des cycles d'études et des descripteurs de Dublin (QF-EHEA, Qualifications Frameworks in the European Higher Education Area)), ainsi qu'avec la Directive Européenne 2013/55/UE et les référentiels internationaux de la branche, dont le modèle CanMEDS et le cadre de compétences de la Fédération Européenne des Associations Infirmières (EFN).

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 1.1 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 1.2 LEHE

Le programme d'études vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles.

Analyse

L'analyse de l'autoévaluation et de ses annexes permet aux expert-e-s de constater que la filière adhère aux objectifs stratégiques de la HES-SO, élaborés dans le cadre de sa stratégie globale et de son plan d'intentions pour la période 2025-2028, qui sont déterminants pour la stratégie du domaine santé et pour celles des hautes écoles concernées.

Les expert-e-s notent ainsi que quatre thématiques abordées dans le contexte du concept de formation du domaine de santé au sein du plan d'études cadre de la filière – l'alternance intégrative, l'interprofessionnalité, la digitalisation et la durabilité – font référence aux deux premiers objectifs pour l'enseignement de la HES-SO pour la période 2025-2028. Elles et il observent que la filière a intégré la formation pratique, ainsi que des aspects de l'interprofessionnalité, de la durabilité et de la digitalisation, dans son curriculum. Concernant la durabilité, elles et il saluent le soutien important apporté à la relève et l'offre de formations continues, mais estiment que la formation pratique des étudiant-e-s pourrait davantage intégrer cette question. Pour ce faire, les expert-e-s conseillent de définir des objectifs plus précis (selon la taxonomie de Bloom, par exemple) intégrant la dimension de durabilité de façon transversale dans le formulaire d'évaluation des compétences des périodes de stages. Les expert-e-s considèrent le travail des technopédagogues qui soutiennent le développement numérique, et donc la digitalisation de la formation, comme une bonne pratique. Concernant le troisième objectif stratégique de la HES-SO, qui vise à flexibiliser les parcours de formation pour lutter contre la pénurie de professionnel-le-s dans certains domaines, les expert-e-s reconnaissent les efforts de la filière pour proposer des voies de formation plus souples et augmenter ainsi le nombre de diplômé-e-s. Elles et il notent que la filière a pris conscience des chiffres actuels de *drop out*, comme en témoigne le point d'amélioration mentionné par la filière. Les expert-e-s soutiennent les mesures prévues dans le plan d'action de la filière, notamment la mise en place d'un système de suivi et d'analyse harmonisé du *drop out* et de ses raisons sous-jacentes, ainsi que des mesures de soutien y résultant. Ce dispositif doit non seulement permettre d'identifier et de quantifier les abandons en formation, mais aussi d'en comprendre les causes de manière approfondie (facteurs académiques, organisationnels, socio-économiques ou personnels, etc.), afin d'orienter des actions correctrices adaptées. Il est également recommandé que ce système de suivi soit conçu comme un outil partagé entre l'ensemble des sites de la filière, reposant sur des indicateurs communs, des définitions et des modalités de collecte harmonisées, afin de garantir la comparabilité des données, de fiabiliser les analyses et de permettre une lecture consolidée des dynamiques de décrochage aux niveaux intrasite, intersite, régional et national. Enfin, les résultats issus de ce dispositif d'analyse devront systématiquement donner lieu à des actions concrètes au sein de la filière : renforcement de l'accompagnement pédagogique, dispositifs de prévention du décrochage, ajustements organisationnels, ou encore partage de bonnes pratiques entre instituts. Cette boucle d'amélioration continue est un levier central pour réduire durablement le taux de *drop-out* et renforcer la réussite des étudiant-e-s. Les expert-e-s encouragent également la filière à mettre en place une collecte systématique de retours des diplômé-e-s et de données sur leur parcours professionnel (cf. le standard 4.1 LEHE à ce sujet).

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 1.2 LEHE comme largement atteint.

Recommandation 1 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de mettre en place un système de suivi et d'analyse des situations de *drop out* et de prendre les mesures qui en découlent.

Recommandation 2 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière d'affiner la gradation des niveaux taxonomiques dans le formulaire d'évaluation des périodes de stage afin de garantir la réalisation durable des objectifs de stage et d'y intégrer des objectifs de durabilité de manière transversale.

Standard 1 LPSan soins infirmiers

La filière d'études vise à transmettre aux futurs diplômés les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan.

Analyse

Les informations contenues dans le rapport d'autoévaluation et ses annexes, ainsi que celles obtenues lors de la visite sur place, montrent aux expert-e-s que les étudiant-e-s du BSc en Soins infirmiers de la HES-SO acquièrent les compétences requises par la LPSan et l'OCPSan, puisque les six sites de la filière mettent en œuvre le plan d'études cadres dans lequel ces compétences sont intégrées. Suite aux entretiens menés pendant la visite sur place, les expert-e-s peuvent confirmer que le plan d'études cadres constitue l'architecture de base sur laquelle tou-te-s les acteur-trice-s de la filière se basent, voire que les praticien-ne-s formateur-trice-s l'utilisent dans le cadre de l'accompagnement des étudiant-e-s pendant les périodes de stage.

Les expert-e-s précisent que les compétences qui sont définies au niveau national sont articulées au sein du plan d'études cadres avec les rôles CanMEDS et les cinq axes de formation de la filière. Elles et il observent également que le plan d'études cadre de la filière est fondé sur le référentiel professionnel national (référentiel de la FKG-CSS), lui-même basé sur la LPSan et l'OCPSan. Elles et il notent que ce dispositif de conception et de déploiement de la formation, élaboré selon les exigences légales nationales, permet d'assurer l'atteinte des compétences requises et est le fruit d'un travail méthodique et longuement mûri.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 1 LPSan comme entièrement atteint.

Domaine 2 : Conception

Standard 2.1 LEHE

Le contenu du programme d'études et les méthodes utilisées permettent aux étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage.

Analyse

Sur la base du rapport d'autoévaluation et de ses annexes, ainsi que des entretiens lors de la visite sur place, les expert-e-s constatent que la conception du programme d'études donne aux étudiant-e-s les moyens d'atteindre les objectifs, en leur permettant d'acquérir la gamme de connaissances et de compétences nécessaires à l'exercice de la profession infirmière.

Une progression dans les contenus d'enseignement permet un apprentissage graduel et structuré, adapté à la progression des étudiant-e-s. Les expert-e-s notent également que les modalités d'enseignement de la filière combinent des enseignements théoriques et pratiques, notamment grâce au principe de l'alternance intégrative et à l'intégration, selon l'approche par compétences, de situations professionnelles emblématiques et de vignettes cliniques. Après la visite sur place, elles et il relèvent que le référentiel de compétences du plan d'études cadre de la filière constitue le cadre de référence commun, tandis que les apprentissages critiques sont déclinés par les différents sites.

L'analyse des modules proposés sur les différents sites met en évidence des différences dans leur contenu et leurs axes prioritaires. Par exemple, les modules d'un site sont fortement axés sur les théories des soins infirmiers, tandis qu'un autre site semble mettre l'accent sur la pathophysiologie. De même, la recherche en soins infirmiers et le processus *Evidence Based Nursing* ne sont pas mentionnés de manière aussi visible dans les descriptifs de modules de tous les sites. Ces différences pourraient être gommées en mettant en commun les synergies et les atouts, afin de donner une image plus homogène des cursus et de garantir que les étudiant-e-s acquièrent les mêmes compétences, quel que soit leur lieu d'études. Dans ce contexte, les expert-e-s estiment qu'il est très important que les enseignant-e-s se concertent régulièrement pour discuter des transferts entre les modules et des aspects pédagogiques, tels que les niveaux requis. Le travail de bachelor constitue un autre lien important entre les différents sites grâce à des objectifs communs ; les expert-e-s encouragent cette initiative et invitent la filière à réfléchir à d'autres éléments de travail commun possibles afin de favoriser davantage les échanges et les moments de coordination entre les sites.

Elles et il saluent le fait que les apprentissages critiques ainsi que les situations emblématiques ont été élaborés en collaboration avec des représentant-e-s du terrain, ce qui garantit une formation axée sur la pratique et renforce, en lien avec les activités de recherche de nombreux enseignant-e-s, des contenus et une cohérence pédagogique de nature *evidence-based*. Elles et il relèvent également que l'alignement pédagogique (*constructive alignment*) sous-tend le programme, car il existe une cohérence entre les contenus enseignés, les méthodes pédagogiques et les objectifs d'apprentissage. Les expert-e-s précisent que les formes d'enseignement réunissent différentes modalités pédagogiques – cours, séminaires, projets, ateliers, simulation, formation pratique –, y compris sous des formes hybrides, notamment en mode co-modal, à distance synchrone ou à distance asynchrone. Elles et il apprécient la diversité des approches didactiques utilisées, telles que l'apprentissage par problèmes, la classe inversée, l'apprentissage basé sur les projets, les simulations immersives ou procédurales, ainsi que des modalités numériques telles que l'apprentissage autodirigé ou des séquences de réalité virtuelle. Elles et il soulignent également que ces méthodes visent à solliciter et à promouvoir l'aptitude des étudiant-e-s à

apprendre, acquérir et intégrer les compétences transmises, ainsi que leur jugement clinique, leur capacité à collaborer avec les pairs ou de façon interprofessionnelle, leur autonomie, leur responsabilisation et leur réflexivité. Les expert-e-s concluent que les étudiant-e-s sont ainsi amené-e-s à activer toutes les compétences nécessaires à la pratique professionnelle, notamment grâce à une forte intégration du raisonnement critique et à des méthodes pédagogiques encourageant le développement de stratégies d'apprentissage et de réflexivité. Enfin, concernant la densité du programme d'études, les expert-e-s constatent, après la visite sur place, que cela constitue bel et bien un point d'attention de la filière. Elles et il estiment qu'il est important que la filière poursuive ses initiatives et ses efforts d'équilibrer mieux la charge de travail des étudiant-e-s à travers les modules et les années de formation.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.1 LEHE comme largement atteint.

Recommandation 3 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de renforcer ses efforts de coordination et d'harmonisation entre les différents sites, notamment pour mettre en commun les atouts et exploiter les synergies, mais aussi, s'appuyant sur le programme d'études cadre, pour augmenter la comparabilité des modules et formuler les objectifs de manière plus standardisée.

Standard 2.1 LPSan soins infirmiers

La filière d'études transmet aux futurs diplômés les connaissances, les aptitudes et les capacités en soins infirmiers nécessaires pour pouvoir conseiller, accompagner et traiter de manière appropriée des personnes de tous âges dans différents contextes (stationnaire, ambulatoire, domicile), notamment dans le champ :

- a) de la prévention et de la promotion de la santé ;
- b) des soins aigus ;
- c) de la convalescence et de la réadaptation ;
- d) des soins de longue durée et des soins aux malades chroniques ;
- e) des soins palliatifs.

Analyse

D'après leur analyse de l'autoévaluation et de ses annexes, ainsi que des entretiens menés lors de la visite sur place, les expert-e-s constatent que le programme de formation de la filière en Soins infirmiers de la HES-SO intègre les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de la profession infirmière dans différents contextes et dans l'ensemble des champs d'activité exigés par le présent standard. La grille de correspondance établie par la filière permet aux expert-e-s de comprendre comment les modules d'enseignement abordent une vaste étendue de connaissances. Les modules sont associés aux compétences essentielles définies par la filière, en tenant compte des exigences de la LPSan et de l'OCPSan ainsi qu'aux rôles professionnels du modèle CanMEDS et aux champs professionnels concernés. Elles et il soulignent l'importance de l'organisation et de la coordination adéquates des six périodes de formation pratique, basées sur des critères pertinents, qui permettent aux étudiant-e-s de découvrir une variété de contextes professionnels, de patient-e-s et de champs d'activité professionnelle. D'après les informations

recueillies lors de la visite sur place, les expert-e-s saluent le fait que la filière encourage la mobilité nationale et internationale afin de permettre aux étudiant-e-s de se familiariser avec tous les contextes et champs nécessaires, et qu'une offre de modules de simulation sur certains sites pallie les pénuries de places de stage dans certains domaines (par exemple, en pédiatrie). Les expert-e-s reconnaissent comme bonne pratique le partage d'un outil de raisonnement clinique (pour réfléchir à une vignette clinique) utilisant l'intelligence artificielle, et conseillent à la filière, dans ce même sens, de concevoir un réseau de partage permettant d'échanger des ressources d'enseignement. Cela constituerait une mesure de soutien pour le travail des enseignant-e-s, tout en favorisant la collaboration intersite et en gagnant en efficience.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.1 LPSan comme largement atteint.

Recommandation 4 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de mettre en place un réseau de partage de ressources d'enseignement afin de soutenir les enseignant-e-s dans leur travail, de promouvoir la collaboration entre les sites et d'améliorer l'efficience.

Standard 2.2 LEHE

Le contenu du programme d'études intègre les connaissances scientifiques et l'évolution des champs professionnels.

Analyse

Sur la base de l'autoévaluation et de ses annexes, ainsi que des entretiens menés lors de la visite sur place, les expert-e-s confirment que la filière intègre les évolutions de la recherche et des champs professionnels dans son programme d'études. Elles et il estiment que les instituts de recherche existant dans chaque haute école et le double profil de nombreux enseignant-e-s de la filière, qui mènent des activités de recherche et/ou sont actif-ve-s dans la réalité professionnelle, constituent une base importante. Ainsi, les chercheur-euse-s sont tenu-e-s de consacrer au moins 20% de leur temps à l'enseignement. De plus, les enseignant-e-s disposent d'une bonne offre de formations continues, ainsi que de 10% de leur temps de travail pour le perfectionnement professionnel individuel. Dans ce contexte, les expert-e-s soulignent également le soutien apporté à la relève au sein de la filière et l'encouragement à faire un PhD. Les entretiens menés lors de la visite sur place permettent aux expert-e-s de constater les liens étroits que la filière entretient avec le terrain. Les enseignant-e-s de la filière participent également à des comités ou des associations professionnelles, dont elles et ils tiennent compte, de concert avec les connaissances scientifiques et professionnelles, lors de leurs enseignements.

Les expert-e-s relèvent que, en plus de l'éthique professionnelle des enseignant-e-s, la veille sur les évolutions des champs professionnels et des connaissances scientifiques repose sur les échanges menés entre le collège des responsables de programme (CORESLOC). Elles et il notent toutefois que si chaque site dispose d'un groupe d'échange dédié à la veille scientifique, la filière ne dispose ni d'un comité scientifique, ni d'un espace de partage des résultats scientifiques et territoriaux pour l'ensemble de la filière. Les expert-e-s estiment que cela permettrait à la filière d'avoir une vue d'ensemble et d'assurer la cohérence des contenus enseignés avec les développements récents de la recherche et du champ professionnel, ainsi que la cohérence intersite. Cela permettrait également aux enseignant-e-s d'avoir accès à un corpus de connaissances

interne et de rendre visibles les nombreux travaux et projets de recherche de la filière. Par ailleurs, cela faciliterait la priorisation des thématiques ainsi que la coordination des travaux scientifiques, tant dans le domaine des soins infirmiers que dans celui de la pédagogie.

Enfin, les expert-e-s notent comme bonne pratique que les descriptifs des modules incluent des références bibliographiques récentes et que les étudiant-e-s peuvent participer à des projets de recherche ou d'implémentation. En général, elles et il soulignent le fort ancrage *evidence-based* du plan d'études cadre et la construction des modules selon des modèles conceptuels en théorie infirmière.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.2 LEHE comme entièrement atteint.

Recommandation 5 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de créer un comité scientifique commun à l'ensemble de la filière, ainsi qu'un espace de partage des résultats scientifiques et territoriaux, ouvert à l'ensemble du corps enseignant.

Standard 2.2 LPSan soins infirmiers

En s'appuyant sur les connaissances de la recherche et de la pratique clinique relatives à la discipline, la filière d'études en soins infirmiers transmet de vastes connaissances, aptitudes et capacités, notamment dans les domaines suivants :

- a) anamnèse, diagnostic et évaluation des besoins ;
- b) définition des objectifs de soins en accord avec les patients et leurs proches ;
- c) planification et réalisation des interventions de soins ;
- d) garantie de la continuité des soins lors des transitions entre différentes offres ;
- e) détection et gestion adéquate des facteurs de risque, des complications et des situations d'urgence, prise de mesures de maintien en vie adaptée aux circonstances ;
- f) soutien, conseil et orientation des patients et de leurs proches, y compris transmission des connaissances spécifiques afférentes ;
- g) contrôle de l'efficacité des interventions de soins au moyen de standards de qualité ;
- h) conduite d'entretiens et travail relationnel avec les patients et leurs proches ;
- i) transmission de connaissances et orientation de pairs possédant d'autres qualifications ou de personnes appartenant à d'autres groupes professionnels, y compris supervision et prise en charge de la responsabilité du processus de soins ;
- j) collaboration interprofessionnelle et défense de la perspective des soins infirmiers ;
- k) déontologie et devoirs professionnels, ainsi que prescriptions réglementaires des institutions ;
- l) identification des besoins en matière de recherche en soins infirmiers, participation à la résolution de questions de recherche, y compris mise en pratique des éventuelles nouvelles connaissances scientifiques.

Analyse

D'après leur analyse des descriptifs des modules, de la grille de concordance et de la matrice établies par la filière – qui indiquent les correspondances entre les compétences du plan d'études cadre, les modules enseignés et les exigences du présent standard –, les expert-e-s constatent que la filière en Soins infirmiers de la HES-SO englobe les connaissances et compétences exigées par le présent standard et les intègre de manière longitudinale au curriculum. Elles et il notent ainsi qu'à chaque lettre du présent standard sont associées les compétences du plan d'études cadre et les modules qui y contribuent.

Pour les lettres a à c, les expert-e-s relèvent que les aspects d'anamnèse, de diagnostic et d'évaluation des besoins, de définition des objectifs en accord avec les patient-e-s et leurs proches, de planification et de réalisation des interventions sont couverts par un grand nombre de modules tout au long du parcours de formation. Sont notamment inclus des contenus relatifs au projet et à la démarche de soins, au raisonnement et au jugement clinique, aux pathologies prévalentes, aiguës et chroniques, à la prise de décision partagée ou au concept d'autodétermination des patient-e-s. Les expert-e-s notent que la lettre d est intégrée à des modules couvrant des thématiques telles que la délégation et la supervision, la coordination des soins ou le dossier de soins informatisé. Ensuite, pour la détection et la gestion adéquate des facteurs de risque, des complications et des situations d'urgence, la prise de mesures de maintien en vie adaptée aux

circonstances, elles et il estiment que le programme de formation aborde des questions pertinentes, telle que la gestion de la sécurité de patient-e-s ou la qualité de vie. Suite aux entretiens de la visite sur place, les expert-e-s soulignent que le rôle d'expert est fortement développé en première année de formation, tout comme le raisonnement et la surveillance cliniques, ainsi que la gestion des risques, sans que ces éléments soient nommés explicitement dans les modules.

Les expert-e-s considèrent que les aspects de soutien, de conseil et d'orientation des patient-e-s et de leurs proches, ainsi que la transmission des connaissances correspondantes, sont suffisamment couverts, notamment par des thèmes liés à la promotion et à la prévention de la santé, à l'éducation à la santé ou à l'autogestion de la santé et de la maladie. Concernant la lettre g, elles et il précisent que la formation des étudiant-e-s au contrôle de l'efficacité des interventions au moyen de standards de qualité couvre des démarches de qualité et des standards de sécurité. Les expert-e-s remarquent que la filière a intégré à son curriculum des enseignements permettant aux étudiant-e-s d'acquérir des compétences en communication et en éducation thérapeutique, ainsi que des principes éthiques et des compétences relationnelles en ce qui concerne la conduite d'entretiens et le travail relationnel avec les patient-e-s et leurs proches.

Les expert-e-s notent également que la transmission de connaissances à des pairs ou à des personnes d'autres professions, y compris la supervision et la prise en charge de la responsabilité du processus de soins, la collaboration interprofessionnelle et la défense de la perspective spécifique des soins infirmiers sont abordées à travers des contenus relatifs aux rôles et responsabilités au sein d'une équipe interprofessionnelle, aux modèles de collaboration, aux techniques de communication interprofessionnelle (par exemple, ISBAR ou les outils TeamSTEPPs), à la négociation et à la gestion des conflits, au *leadership*, aux décisions partagées, aux principes de délégation et de supervision, d'encadrement et d'évaluation. Les expert-e-s ajoutent que les unités de formation en collaboration avec d'autres disciplines de la santé (physiothérapeutes, médecins, ergothérapeutes ou sage-femmes, par exemple) constituent également un axe important de la formation interprofessionnelle des étudiant-e-s. Elles et ils notent ensuite que la déontologie, les devoirs professionnels et les cadres réglementaires du système sanitaire en Suisse font l'objet de modules intégrant des concepts éthiques, des normes et des postures professionnelles, des contextes politico-sociaux, des cadres législatifs et des questions relatives aux assurances sociales. Enfin, concernant la lettre k, c'est-à-dire l'identification des besoins en matière de recherche et la participation à cette dernière, les expert-e-s constatent que les étudiant-e-s acquièrent des méthodes de recherche et des compétences d'apprentissage et de développement qui leur permettent d'actualiser et de mettre en pratique leurs connaissances et leurs aptitudes de manière continue ; les étudiant-e-s sont également formé-e-s à la pratique fondée sur des preuves et initié-e-s à la gestion de projet, notamment dans le cadre du travail de bachelor.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.2 LPSan comme entièrement atteint.

Standard 2.3 LEHE

Les méthodes d'évaluation des prestations des étudiants sont adaptées aux objectifs d'apprentissage. Les conditions d'admission et d'obtention des diplômes sont réglementées et publiées.

Analyse

Selon les expert-e-s, les méthodes d'évaluation des prestations des étudiant-e-s sont suffisamment diversifiées et alignées sur les objectifs d'apprentissage : les types d'évaluation comprennent des modalités écrites (examens écrits, questions à choix multiples, travaux écrits, etc.), orales (par exemple, des présentations orales) et pratiques (simulations pratiques, Examens Clinique Objectif Structuré (ECOS)), et intègrent des formes sommatives et formatives. Les méthodes d'évaluation sont déterminées en fonction des compétences visées, du niveau d'études et du nombre de crédits ECTS attribués. Les expert-e-s jugent positivement le fait que les modalités d'évaluation utilisées, y compris les conditions de réussite et les possibilités de remédiation et de répétition, sont indiquées dans les descriptifs des modules.

Elles et il notent ensuite que les conditions d'admission sont définies dans des règlements publiés sur les sites web des hautes écoles, notamment le règlement d'admission en bachelor du domaine santé et le document de référence sur la procédure de régulation à destination des candidat-e-s. Elles et il en déduisent que tous les critères nécessaires relatifs à l'admission sont réglementés, y compris les mesures pour attribuer les places d'études. Elles et il notent que les conditions générales d'admission sont conformes aux bases légales fédérales (article 25 de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)) et que l'année propédeutique (modules complémentaires dans les hautes écoles spécialisées de santé du canton de domicile) que les futur-e-s étudiant-e-s entrant dans la formation par voie indirecte, c'est-à-dire avec des certificats d'accès non spécifiques (par exemple une maturité gymnasiale ou une maturité spécialisée autre que santé), doivent suivre, vise à leur permettre de prendre une décision quant à leur orientation professionnelle et à leur compatibilité avec une carrière dans le domaine de la santé. Les expert-e-s relèvent également que la vérification de l'aptitude personnelle pour le domaine professionnel est conforme aux nouvelles dispositions de l'ordonnance d'admission HES (article 12a) et que la filière ne fait pas l'objet à une procédure de sélection pour l'attribution des places d'études (légalement autorisée par l'article 12b de l'ordonnance d'admission HES). Enfin, les expert-e-s constatent que la procédure de validation des acquis de l'expérience (reconnaissance maximale de 30 ECTS) et l'équivalence de crédits ECTS (reconnaissance maximale de 120 ECTS) sont réglementées.

Elles et il ajoutent que les conditions d'obtention des diplômes sont réglementées (règlement sur la formation de base à la HES-SO) et publiées.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.3 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 2.3 LPSan soins infirmiers

Modules de formation pratique clinique :

- a) La filière d'études en soins infirmiers offre des modules de formation pratique clinique faisant partie intégrante de l'enseignement dispensé et conformes aux directives de l'Union européenne (UE) applicables en la matière. Ces modules permettent aux étudiants d'être en contact direct avec des patients réels et d'être formés par des professionnels. Ils couvrent différents domaines du champ des soins infirmiers.
- b) Les stages ont lieu dans des institutions ou des organisations du secteur de la santé et sont aménagés de telle sorte que les étudiants sont intégrés dans ces institutions ou ces organisations et peuvent assumer des responsabilités correspondant à leurs compétences et à leurs attributions.

Analyse

Sur la base du rapport d'autoévaluation et de ses annexes, les expert-e-s constatent que la formation en soins infirmiers de la HES-SO comprend six périodes de formation pratique qui répondent aux exigences des directives de l'UE et aux critères définis par le présent standard. Elles et il estiment que l'étendue de la formation pratique, qui représente 75 crédits ECTS (dont 22 pour des unités de formation clinique dispensées dans les hautes écoles), permet aux étudiant-e-s de découvrir différents domaines de la profession infirmière, d'être en contact direct avec les patient-e-s et d'assumer des responsabilités en fonction de leur progression dans le parcours de formation.

Suite aux entretiens menés lors de la visite sur place, les expert-e-s soulignent que la coordination et l'attribution des places de formation pratique par les hautes écoles permettent aux étudiant-e-s de découvrir les différents champs professionnels au sein des institutions du secteur socio-sanitaire. Elles et il précisent que ces institutions ont des missions principales différentes (maladies aiguës ou chroniques), accueillent des populations différentes (enfants, adultes, personnes âgées), et proposent des natures de prise en charge différentes (somatique ou psychique). Les périodes de formation pratique sont soumises à des critères minimaux : deux stages dans le contexte stationnaire et le contexte du domicile, un stage dans le contexte ambulatoire, un stage dans le contexte des soins en santé mentale et psychiatrique, un stage dans chacun des domaines aigu - chronique - somatique - psychique, pour tous les âges de la vie. Les expert-e-s ajoutent que la procédure d'attribution des places permet de tenir compte des besoins spécifiques des étudiant-e-s (parentalité, résidence dans un autre canton, etc.).

Les expert-e-s reconnaissent que les étudiant-e-s sont encadré-e-s par des praticien-e-s formateur-trice-s ayant suivi le CAS praticienne formatrice ou praticien formateur de la HES-SO, ce qui permet un accompagnement de qualité des étudiant-e-s pendant les périodes de formation pratique. Elles et il notent que cette formation sera raccourcie et transformée en une micro-certification obligatoire de 6 crédits ECTS dès 2026, complétée par un module d'approfondissement facultatif de 4 crédits ECTS pour obtenir le CAS. Elles et il comprennent qu'il s'agit là d'un compromis visant à augmenter le nombre de praticien-e-s formateur-trice-s, mais soulignent la nécessité de veiller à la qualité de la formation de ces dernier-e-s en continuant à leur proposer des formations continues. Si les expert-e-s sont conscient-e-s des réalités professionnelles tendues et des restrictions de ressources, elles et il soulignent l'importance de s'assurer que l'encadrement des étudiant-e-s ne soit pas entravé par une accessibilité insuffisante des praticien-e-s formateur-trice-s en tant que responsables pédagogiques du stage.

En revanche, elles et il saluent le fait que les institutions offrant des places de stage soient rémunérées et soulignent le rôle important des coordinateur-trice-s des périodes de formation pratique au sein des différents sites. Elles et il considèrent également comme une bonne pratique le fait que les étudiant-e-s soient accompagné-e-s par un-e enseignant-e HES désigné-e par la filière. Dans ce contexte, les expert-e-s saluent les développements prévus par la filière : l'accompagnement des étudiant-e-s pendant les stages sera assuré par un-e seul-e enseignant-e, ce qui permettra de se concentrer davantage sur le parcours de formation de l'étudiant-e. De plus, deux à trois étudiant-e-s pourront être affecté-e-s à une même institution, ce qui permettra non seulement d'augmenter le nombre de places de stage disponibles, mais aussi de favoriser l'apprentissage par les pairs.

Les expert-e-s ajoutent que l'accompagnement des étudiant-e-s pendant la formation pratique est complété par l'encadrement des stages, comprenant des cours préparatoires, des retours réflexifs, des analyses de pratiques, des activités de simulation, un tutorat et un mentorat par les pairs. Si les expert-e-s estiment que le contrat tripartite encourage la proactivité de l'étudiant-e dans sa prise en charge – par la proposition d'objectifs de formation –, elles et il considèrent que le suivi de la formation pratique pourrait être davantage optimisé grâce à la mise à disposition d'un document structuré, sous la forme d'un portfolio numérique intégrant l'ensemble des étapes, des compétences développées, des activités réalisées ainsi que des situations professionnelles rencontrées tout au long du parcours de formation. Un tel outil permettrait non seulement d'assurer une meilleure traçabilité des apprentissages, mais également de favoriser une évaluation plus continue et plus objectivée des acquis. Il faciliterait aussi la réflexion de l'apprenant sur sa pratique, en rendant visibles ses progrès, ses points d'amélioration et les objectifs à atteindre. Par ailleurs, ce portfolio renforcerait la communication entre les différent-e-s acteur-trice-s de la formation, en centralisant les informations essentielles et en permettant un suivi plus cohérent et partagé du développement des compétences. De plus, la mise en place d'une plateforme électronique dédiée au partage des principales lignes directrices (par exemple, concernant les niveaux d'apprentissage attendus et le développement des compétences) faciliterait l'accès aux informations pour les praticien-e-s formateur-trice-s ainsi que pour les étudiant-e-s.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.3 LPSan comme largement atteint.

Standard 2.4 LPSan soins infirmiers

La collaboration entre les hautes écoles et les institutions ou les organisations dans lesquelles les étudiants effectuent leurs stages est réglementée. Font l'objet d'une réglementation notamment les droits et les obligations des partenaires de formation ainsi que les compétences à acquérir pendant les stages.

Analyse

Les expert-e-s relèvent que la collaboration avec les institutions de formation pratique est réglementée par un dispositif de la HES-SO qui régit la formation pratique des filières bachelor des domaines santé et travail social. Ce dispositif définit notamment la mission et les objectifs de la formation pratique ainsi que les responsabilités de toutes les parties prenantes (HES-SO, domaines et filières, hautes écoles, institutions socio-sanitaires, praticien-ne-s formateur-trice-s). Les expert-e-s considèrent que les trois documents contractuels qui font partie intégrante de ce

dispositif créent un cadre réglementaire clair et adéquat, intégrant les niveaux institutionnel, opérationnel et pédagogique : la convention sur la formation pratique conclue entre la HES-SO et les institutions de formation pratique, l'accord sur l'organisation de la formation pratique signé par les hautes écoles et les institutions de formation pratique, ainsi que le contrat pédagogique tripartite conclu entre l'étudiant-e, la ou le praticien-e formateur-trice et l'enseignant-e de la haute école.

Elles et il précisent que les institutions socio-sanitaires sont responsables de l'organisation de la formation pratique, ainsi que de la désignation des praticien-ne-s formateur-trice-s. Ces dernières et derniers ont la responsabilité d'encadrer et d'accompagner les étudiant-e-s en respectant le descriptif de leur fonction. Les expert-e-s notent ensuite que les objectifs d'apprentissage, les moyens de réalisation (ressources humaines, organisationnelles, matérielles, etc.) et les modalités d'évaluation sont consignés dans le contrat pédagogique tripartite établi pour chaque période de formation pratique. Enfin, elles et il estiment que l'indemnisation des institutions pour l'encadrement des étudiant-e-s, au moyen d'un fonds dédié (le Fonds de formation pratique de la HES-SO), est un élément important pour assurer la réussite de la formation pratique, tout comme le financement de la formation des praticien-ne-s formateur-trice-s, ainsi que l'indemnisation des étudiant-e-s pour leurs stages. Elles et il soulignent également l'étroite collaboration entre les responsables de la filière et les praticien-ne-s formateur-trice-s, qui est favorable au bon déroulement des périodes de formation pratique.

Les expert-e-s en concluent que les droits et obligations des institutions partenaires et des formateur-trice-s sont réglementés de manière exhaustive et appropriée, à l'exception de la gestion des conflits, des difficultés ou des problèmes auxquels les étudiant-e-s peuvent être confronté-e-s pendant leurs stages. Les expert-e-s ayant constaté, lors de la visite sur place et à travers des exemples d'évaluation, que des signalements répétés de difficultés par les étudiant-e-s n'avaient pas conduit à des améliorations durables, elles et il jugent indispensable que la filière définisse, de façon transparente pour toutes les parties impliquées, les niveaux d'escalade, les critères applicables et les mesures à prendre pour chaque incident. A cet égard, les expert-e-s estiment qu'une procédure formalisée de gestion des situations problématiques permettrait de garantir une prise en charge plus cohérente, équitable et réactive des difficultés rencontrées en stage. Une telle procédure devrait notamment préciser les rôles et responsabilités des différent-e-s acteur-trice-s, les modalités de signalement, les délais de traitement ainsi que les mécanismes de suivi et de résolution des situations signalées. Les expert-e-s considèrent également qu'il serait pertinent de prévoir un temps d'échange spécifique en retour de chaque stage entre les étudiant-e-s et la filière, afin d'identifier de manière précoce les difficultés récurrentes et de mettre en œuvre des mesures correctives adaptées. Une documentation systématique des incidents et des actions entreprises contribuerait en outre à renforcer la qualité de l'encadrement pratique ainsi qu'à assurer une amélioration continue des dispositifs de stage.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.4 LPSan comme partiellement atteint.

Condition 1 :

La filière définit la procédure d'escalade à suivre lorsque les étudiant-e-s signalent des difficultés ou des problèmes dans le cadre de leurs stages, y compris les critères applicables et les mesures à prendre, et la rend transparente pour toutes les parties impliquées.

Domaine 3 : Mise en œuvre

Standard 3.1 LEHE

Le programme d'études est régulièrement dispensé.

Analyse

Les expert-e-s constatent que le programme d'études Bachelor of Science en Soins infirmiers de la HES-SO est dispensé annuellement dans six hautes écoles depuis 2006, et que la diversification de son offre de formation (à plein temps, à temps partiel ou en emploi) ainsi que l'augmentation globale des effectifs étudiants témoignent de la capacité de développement de la filière et de la durabilité de sa mise en œuvre. Elles et il précisent que le nombre de places d'études n'est pas soumis à une régulation et que, au regard des premières baisses des inscriptions depuis 2022 et, surtout, de la pénurie de personnel soignant en Suisse, la filière prévoit des mesures pour augmenter l'attractivité et l'accessibilité de la formation, améliorer le suivi des cas d'abandon et les conditions de réussite. Les expert-e-s considèrent ces mesures comme judicieuses et soutiennent la filière dans ces développements prévus.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 3.1 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 3.2 LEHE

Les ressources disponibles (encadrement et ressources matérielles) permettent aux étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage.

Analyse

Sur la base de l'autoévaluation et de ses annexes, les expert-e-s considèrent que les six hautes écoles qui accueillent les étudiant-e-s du BSc en Soins infirmiers disposent de ressources appropriées pour leur permettre d'atteindre les objectifs d'apprentissage.

Les expert-e-s relèvent tout d'abord que le personnel assurant l'encadrement des étudiant-e-s compte 210,5 équivalents plein temps pour l'enseignement et la recherche, ainsi que 38,3 équivalents plein temps pour les services administratifs et techniques, ce qui, selon elles et lui, permet actuellement d'assurer des enseignements de qualité et de soutenir les étudiant-e-s dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Lors des entretiens menés lors de la visite sur place, la disponibilité des responsables de la filière, des enseignant-e-s ainsi que du personnel administratif et technique est confirmée. Les expert-e-s constatent ensuite que l'encadrement et le soutien des étudiant-e-s sont renforcés par de nombreux services de soutien et de conseil, notamment pour les questions de gestion et d'organisation des études (conseil aux études, par exemple), de santé (services de premier recours, d'écoute et de conseil), d'égalité des chances (directives de prévention du harcèlement et de la discrimination, mesures de compensation pouvant être accordées aux étudiant-e-s ayant des besoins spécifiques, par exemple) ou de financement (demandes de bourses ou d'autres aides de financement). Dans ce contexte, elles évaluent l'indemnisation des étudiant-e-s (400 CHF par mois pour la modalité à plein temps) comme un instrument puissant favorisant la faisabilité des études.

Les expert-e-s constatent ensuite que les infrastructures (salles de cours, salles de pratique clinique, centres de simulation, espaces dédiés à la vie communautaire, etc.) et l'équipement

(matériel pratique et technique, technologies, ressources numériques) favorisent également l'atteinte des objectifs d'apprentissage, car ils sont en adéquation avec les activités de formation, les spécificités professionnelles et les besoins des étudiant-e-s. Elles et il citent en exemple le développement de nouvelles modalités d'enseignement et de moyens y référents (par exemple, l'*eye-tracking*). Concernant les ressources documentaires, les expert-e-s dressent un bilan similaire : tous les sites disposent d'une bibliothèque bien équipée et intégrée au système RERO+ (système informatique bibliothécaire). Elles et il soutiennent les projets d'extension qui permettront de suivre le développement prévu du nombre d'étudiant-e-s.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 3.2 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 3.3 LEHE

Le corps enseignant a les compétences correspondant aux spécificités du programme d'études et de ses objectifs.

Analyse

Après analyse du rapport d'autoévaluation et de ses annexes, les expert-e-s peuvent confirmer que les compétences des enseignant-e-s de la filière correspondent aux spécificités et aux objectifs du BSc en Soins infirmiers. Elles et il relèvent que tout-e-s disposent de la formation académique et professionnelle adéquate. Elles et il notent également les enseignant-e-s couvrent différents champs de compétences disciplinaires, sont spécialisé-e-s dans les différents domaines de soins et possèdent souvent un double profil (enseignement et activité clinique, enseignement et recherche). Elles et il estiment que ces conditions constituent l'un des piliers centraux de l'orientation de la filière vers l'interprofessionnalité et de son ancrage dans la pratique et la recherche. Par ailleurs, les expert-e-s constatent que les qualifications didactiques du personnel enseignant engagé à 50% ou plus doivent être confirmées par une attestation didactique dans les trois premières années d'engagement, conformément au règlement de la HES-SO en la matière. Elles il précisent qu'une majorité des enseignant-e-s de la filière ont obtenu cette attestation, tandis que d'autres sont encore en train de l'obtenir, notamment en suivant les cours proposés à cet effet par DevPro, le centre de développement professionnel de la HES-SO. Les expert-e-s saluent le fait que plusieurs personnes enseignant dans la filière sont titulaires d'un CAS ou d'un DAS en pédagogie, ou d'un Master ou d'un Doctorat en sciences de l'éducation, et que le personnel d'enseignement est soutenu par des technopédagogues, des conseiller-ère-s pédagogiques et des médiamaticiens. Comme mentionné sous les standards 2.1 LEHE et LPSan, les expert-e-s saluent les échanges entre enseignant-e-s sur des questions pédagogiques ou de transfert entre les modules, mais recommandent à la filière de créer un réseau de partage de ressources d'enseignement (cf. recommandation 4) et suggèrent que les vacataires y aient également accès.

Les expert-e-s estiment que les processus de recrutement, de sélection, de promotion et d'évaluation du personnel permettent de garantir les compétences nécessaires et la qualification de celui-ci, et que ces processus sont réglementés de manière transparente, notamment par les lois cantonales en la matière, les règlements sur les ressources humaines des hautes écoles et les règles communes pour le personnel d'enseignement et de recherche de la HES-SO. Concernant les mesures de formation continue, elles et il notent que les enseignant-e-s disposent de temps de perfectionnement professionnel individuel (10% de leur taux d'engagement) et discutent des

mesures de développement lors de leurs entretiens d'évaluation. D'après les informations obtenues lors de la visite sur place, elles et il soulignent en effet que les possibilités de formation continue et le soutien de la relève par la filière sont remarquables. Les expert-e-s saluent les processus de ressources humaines existants, notamment l'évaluation du personnel enseignant lors d'entretiens de fonctionnement. Toutefois, elles et il estiment qu'il serait bénéfique pour le développement professionnel des enseignant-e-s de prévoir des entretiens plus réguliers dans certains sites, où ces entretiens ont lieu tous les deux, voire trois ou quatre ans. En instaurant une périodicité plus élevée dans certaines hautes écoles, la filière permettrait de faire régulièrement le point sur les possibilités de développement, sur les questions d'équilibre entre les différentes tâches et domaines d'activité, ainsi qu'avec la vie privée. Les expert-e-s ajoutent qu'il est également possible d'envisager d'autres formes d'évaluation, telles que des observations croisées entre pairs, par exemple sous forme de visites sur un autre site, ce qui contribuerait également à la collaboration intersite.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 3.3 LEHE comme entièrement atteint.

Recommandation 6 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de prévoir des entretiens de développement professionnel réguliers (par exemple, annuellement) pour l'ensemble de ses sites.

Domaine 4 : Assurance de la qualité

Standard 4.1 LEHE

Le pilotage du programme d'études prend en compte l'avis des principaux groupes intéressés et permet d'apporter les évolutions nécessaires.

Analyse

Sur la base de l'autoévaluation et des annexes, les expert-e-s estiment que le pilotage de la filière soins infirmiers prend en compte l'avis des principaux groupes intéressés – étudiant-e-s, personnel administratif et technique, personnel d'enseignement et de recherche, institutions partenaires et associations de patient-e-s, associations professionnelles et d'autres parties prenantes – et permet d'apporter les développements nécessaires. Les expert-e-s notent que toutes les six hautes écoles possèdent des organes et des processus créant des espaces d'échange dans lesquels l'avis de ces groupes est consulté.

Les expert-e-s constatent que la consultation des étudiant-e-s a lieu dans le cadre de régulations semestrielles et générales, durant lesquelles les délégué-e-s de volée (deux délégué-e-s par volée) mènent des échanges avec les doyen-ne-s, les responsables de programme, les responsables de la formation pratique et les répondant-e-s du service de soutien aux apprentissages, afin de passer en revue l'année académique et de discuter des suggestions d'amélioration concernant le programme de formation ou la vie étudiante. Les intérêts des étudiant-e-s sont également représentés au sein des associations étudiantes des hautes écoles. Les expert-e-s notent que des diplômé-e-s sont consulté-e-s dans le cadre d'associations alumni que certaines hautes écoles possèdent, tandis que d'autres hautes écoles sont encore en train de les constituer. Si les expert-e-s estiment que ces démarches sont de bons débuts, elles et il encouragent la filière à mettre en place un suivi systématique des trajectoires post-diplomation, en demandant aux diplômé-e-s de faire des retours à plusieurs reprises, afin de faire remonter des pistes d'amélioration pour le programme de formation et d'obtenir des données concernant l'aptitude professionnelle (cf. également le standard 3 LPSan). Ce suivi permettrait non seulement de recueillir leur retour d'expérience sur la qualité et la pertinence de la formation à différents moments après l'obtention du diplôme, mais également de disposer d'indicateurs fiables concernant leur insertion professionnelle, l'évolution de leur parcours et l'adéquation des compétences acquises avec les besoins en emplois. Une telle démarche contribuerait à renforcer l'amélioration continue de la formation et à mieux répondre aux attentes des étudiant-e-s et des employeur-euse-s.

Les expert-e-s notent que le corps enseignant de la filière participe à des réunions plénières régulières (mensuelles ou bimestrielles) dans les hautes écoles, favorisant les échanges sur le développement du programme de formation et de sa pédagogie, ainsi que la cohésion entre les sites. Elles et il notent également que le personnel administratif et technique est consulté pour les décisions relevant de ses domaines de compétence, dans le cadre de réunions d'équipe ou de réunions avec les directions des hautes écoles.

Les expert-e-s saluent le fait que les institutions partenaires de la filière accueillant les étudiant-e-s sont consultées lors de journées biannuelles avec les praticien-ne-s formateur-trice-s, ce qui permet des échanges réguliers sur leur collaboration et les enjeux y liés. Elles et il notent que la relation avec les institutions partenaires est également soignée lors de rencontres avec les institutions et dans le cadre des rencontres liées au contrat tripartite encadrant les stages. Les expert-e-s soulignent que l'avis des patient-e-s partenaires et des associations de patient-e-s et de leurs proches est largement pris en compte pour la formation, afin de renforcer notamment l'approche centrée sur les besoins des patient-e-s.

Elles et il reconnaissent ainsi que la filière entretient des liens étroits avec le terrain, également grâce à des réunions annuelles des conseils spécialisés des hautes écoles dédiées à la prise en compte des milieux éducatif, socio-sanitaire, associatif et politique. Les expert-e-s précisent que les échanges instaurés par l'Association suisse des infirmières et infirmiers permettent à la filière de suivre les évolutions de la formation au niveau national. Enfin, les expert-e-s reconnaissent que la conception du nouveau plan d'études cadre constitue un exemple réussi de prise en compte des avis de ces groupes, consultés pour de nombreux aspects de son élaboration.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 4.1 LEHE comme entièrement atteint.

Recommandation 7 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de mettre en place un suivi des diplômé-e-s afin de prendre en compte leur avis sur la formation à plusieurs moments après la fin de leurs études, mais aussi d'obtenir des données sur leur parcours post-diplôme et sur leur aptitude professionnelle.

Standard 4.2 LEHE

Le programme d'études fait partie intégrante du système d'assurance de la qualité de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles.

Analyse

Selon les expert-e-s, la filière d'études en Soins infirmiers est intégrée au système d'assurance qualité de la HES-SO : elle réalise les évaluations des enseignements par les étudiant-e-s selon le dispositif de la HES-SO et elle fait l'objet de la démarche d'évaluation des filières d'études de la HES-SO.

Concernant l'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s, les expert-e-s notent que la filière applique la politique-cadre et les recommandations de la HES-SO en la matière, sur lesquelles se basent les directives correspondantes des hautes écoles. Elles et il remarquent que les évaluations des modules sont réalisées de manière anonyme (à l'aide de questionnaires électroniques) et régulière (tous les modules sont évalués au moins une fois tous les deux ans). Elles et il précisent que les questionnaires utilisés comportent des questions fermées et ouvertes portant, par exemple, sur l'organisation du module, l'encadrement, les supports de cours ou la satisfaction globale des étudiant-e-s. En général, elles et il encouragent à allouer du temps spécifique pour remplir les évaluations, afin d'augmenter le taux de réponses. Les expert-e-s évaluent les processus de traitement des résultats d'évaluation comme étant adéquats : les résultats sont consignés dans des rapports, qui servent de base à la discussion des mesures d'amélioration à prendre, et sont communiqués aux étudiant-e-s lors de rencontres avec les volées ou aux représentant-e-s des étudiant-e-s, ou encore aux volées suivantes. Comme discuté au sein du standard précédent, les expert-e-s recommandent à la filière de mettre en place des processus de suivi des diplômé-e-s (cf. la recommandation 7).

En ce qui concerne l'évaluation de la filière par la HES-SO, les expert-e-s relèvent qu'il s'agit d'une démarche d'évaluation réalisée tous les cinq à sept ans sur la base de treize critères définis par la HES-SO. Elles et il notent que cette démarche comprend une autoévaluation par la filière, complétée par un avis d'expert-e-s externes, et se termine par un plan d'action validé par le Conseil de domaine santé. La dernière évaluation de la filière a eu lieu en 2024. Les expert-e-s

précisent que les treize critères définis par la HES-SO incluent également des aspects relatifs à la cohérence de la filière par rapport aux plans de développement des hautes écoles et à la stratégie académique du domaine de santé. Elles et il ajoutent que la filière en Soins infirmiers est également évaluée selon un critère additionnel, spécifique aux filières du domaine de santé, qui exige le modèle d'alternance intégrative. Les expert-e-s soutiennent les développements proposés dans le plan d'action, qui répondent aux déficits constatés, et soulignent la nécessité d'allouer les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs ambitieux. Selon eux, un travail de raffinement des mesures prévues et de priorisation est également nécessaire. Enfin, afin de disposer d'un instrument de mise en œuvre du plan d'action et de soutenir ainsi les responsables (CORESLOC) dans le pilotage stratégique de la filière, le suivi des objectifs et l'évaluation continue des actions engagées, elles et il conseillent à la filière d'établir un tableau de bord avec des indicateurs pertinents et régulièrement actualisés (cf. également le standard 3 LPSan).

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 4.2 LEHE comme largement atteint.

Recommandation 8 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière d'établir un tableau de bord avec des indicateurs afin de disposer d'un instrument de mise en œuvre du plan d'action et de soutenir ainsi les responsables (CORESLOC) dans le pilotage de la filière.

Standard 3 LPSan soins infirmiers

La filière d'études fait l'objet d'un contrôle périodique visant à vérifier si elle transmet aux futurs diplômés les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan et si les améliorations nécessaires lui sont apportées.

Analyse

Les expert-e-s reconnaissent que la filière d'études dispose d'instruments permettant de vérifier que les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan sont transmises aux étudiant-e-s. En général, elles et il relèvent que la filière a créé une base solide pour assurer la conformité de la formation avec les exigences légales en concevant le programme de formation autour de compétences alignées sur les lois nationales pertinentes, et en veillant à la cohérence entre les différents sites au moyen de plusieurs tableaux de correspondance. Dans ce contexte, les expert-e-s soulignent le rôle important du collège des responsables de filière, nommé CORESLOC, dans la vérification de l'alignement de la filière sur les compétences requises par la LPSan et l'OCPSan, notamment grâce à des échanges et des analyses qualitatives. D'un côté, elles et il notent que le travail de la CORESLOC est d'ores et déjà devenu plus formalisé – par exemple grâce à l'établissement de procès-verbaux des séances –, que la participation (partielle) de la direction du domaine santé aux séances permet de prendre des décisions beaucoup plus rapidement et que la représentation des membres de la CORESLOC dans différents groupes de travail de la filière facilite la communication intra-filière. D'autre part, elles et il encouragent la filière, comme indiqué dans son rapport d'autoévaluation, à systématiser davantage le travail de la CORESLOC par la mise en place d'un tableau de bord dans lequel la filière pourra suivre des indicateurs et des

objectifs concrets, ainsi que les mesures d'amélioration prises. Cela permettrait également de formaliser les processus de vérification de la cohérence de la filière avec les exigences légales.

Les expert-e-s notent également que d'autres mesures s'y ajoutent, notamment relevant de la représentation de la filière au sein de la Conférence spécialisée Santé des Hautes Écoles Spécialisées Suisses et de l'évaluation interne de la filière par la HES-SO. Dans le cadre de cette démarche, l'un des critères définis par la HES-SO stipule en effet que le profil de compétences de la filière doit être conforme aux référentiels légaux en question, et en cohérence avec les besoins du terrain. De manière générale, elles et il considèrent que les douze autres critères de cette démarche d'évaluation interne contiennent d'autres critères relatifs à la transmission des compétences nécessaires, portant sur des aspects tels que la pédagogie ou l'intégration des résultats de recherche dans l'enseignement. Enfin, comme discuté au sein du standard 4.1 LEHE, les expert-e-s soulignent l'importance de mettre en place un suivi des trajectoires des diplômé-e-s, car cela fournirait des informations précieuses à la filière pour déterminer si les diplômé-e-s ont acquis les compétences requises par la LPSan et l'OCPSan, c'est-à-dire si elles et ils sont en mesure de répondre aux exigences du champ professionnel.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 3 LPSan comme largement atteint.

3 Jugement global et profil des forces et faiblesses de la filière d'études

Forces :

- La filière est fortement orientée vers la pratique, l'approche *evidence-based* et les modèles conceptuels en théorie infirmière. Grâce à l'approche par compétences et au principe d'alternance intégrative, les étudiant-e-s entrent en contact avec des situations professionnelles emblématiques et des vignettes cliniques, et développent leurs compétences en milieu pratique.
- La formation des étudiant-e-s encourage le développement de stratégies d'apprentissage, de la réflexivité et du raisonnement critique.
- Les étudiant-e-s disposent de bonnes ressources et de mesures de soutien tout au long de leur parcours de formation, notamment de la part des conseiller-e-s aux études ou du personnel administratif et technique faisant preuve d'une grande disponibilité.
- Les périodes de formation pratique sont bien organisées et encadrées, notamment grâce au contrat tripartite et à l'accompagnement d'enseignant-e-s désigné-e-s et de praticien-e-s formateur-trice-s formé-e-s.
- La filière entretient des liens étroits avec le terrain, notamment avec les institutions de formation pratique, les praticien-e-s formateur-trice-s, les patient-e-s partenaires et les associations de patient-e-s et de leurs proches.
- Le plan d'études cadre de la filière constitue la colonne vertébrale de la filière sur laquelle les différent-e-s acteur-trice-s s'appuient. La coordination intrasite est également favorisée par le collège des responsables de la filière (la CORESLOC), par les échanges entre les enseignant-e-s ou les différents groupes de travail de la filière.
- Les enseignant-e-s bénéficient d'un bon soutien dans le cadre de leur développement professionnel et de bonnes possibilités de formation continue. Elles et ils sont soutenu-e-s et conseillé-e-s par des technopédagogues, des conseiller-ère-s pédagogiques, ainsi que des médiamaticiens.

Défis :

- La mise en œuvre du plan d'action nécessitera des ressources considérables, notamment en ce qui concerne les mesures liées à l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s envisagée, ainsi qu'un travail de priorisation et une définition plus précise des actions prévues.
- La filière ne dispose pas encore d'un tableau de bord avec des indicateurs pour soutenir la CORESLOC dans le pilotage de la filière et la mise en œuvre du plan d'action.
- En renforçant l'harmonisation et la coordination entre ses différents sites, la filière pourrait tirer profit des atouts de chacun d'entre eux et des synergies qui en résultent. Elle pourrait ainsi consolider la prépondérance du programme d'études cadre en formulant les objectifs de manière plus standardisée et en rendant les modules plus comparables.
- La filière ne dispose pas encore d'un système de suivi et d'analyse des cas de *drop out* qui permettrait de prendre des décisions éclairées sur les mesures à prendre.
- La filière ne dispose pas encore d'un système de collecte de retours de la part des diplômé-e-s et d'un suivi systématique de leurs trajectoires post-diplomation.

- La filière ne dispose pas encore d'un réseau de partage de ressources d'enseignement, qui favoriserait la collaboration et la coordination intersite, ainsi que le partage de connaissances et de méthodes.
- La filière ne dispose pas encore d'un comité scientifique commun ni d'un espace de partage des résultats scientifiques et territoriaux.
- Dans certains sites de la filière, les entretiens de développement professionnel ont uniquement lieu tous les deux ans, voire tous les trois ou quatre ans.
- La filière n'a pas défini de manière claire et transparente les niveaux d'escalade lorsque les étudiant-e-s signalent des difficultés ou des problèmes dans le cadre de leurs stages, ni les critères applicables, ni les mesures à prendre.

4 Recommandations pour le développement futur de la filière d'études

Recommandation 1 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de mettre en place un système de suivi et d'analyse des situations de *drop out* et de prendre les mesures qui en découlent.

Recommandation 2 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière d'affiner la gradation des niveaux taxonomiques dans le formulaire d'évaluation des périodes de stage afin de garantir la réalisation durable des objectifs de stage et d'y intégrer des objectifs de durabilité de manière transversale.

Recommandation 3 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de renforcer ses efforts de coordination et d'harmonisation entre les différents sites, notamment pour mettre en commun les atouts et exploiter les synergies, mais aussi, s'appuyant sur le programme d'études cadre, pour augmenter la comparabilité des modules et formuler les objectifs de manière plus standardisée.

Recommandation 4 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de mettre en place un réseau de partage de ressources d'enseignement afin de soutenir les enseignant-e-s dans leur travail, de promouvoir la collaboration entre les sites et d'améliorer l'efficacité.

Recommandation 5 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de créer un comité scientifique commun à l'ensemble de la filière, ainsi qu'un espace de partage des résultats scientifiques et territoriaux, ouvert à l'ensemble du corps enseignant.

Recommandation 6 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de prévoir des entretiens de développement professionnel réguliers (par exemple, annuellement) pour l'ensemble de ses sites.

Recommandation 7 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de mettre en place un suivi des diplômé-e-s afin de prendre en compte leur avis sur la formation à plusieurs moments après la fin de leurs études, mais aussi d'obtenir des données sur leur parcours post-diplôme et sur leur aptitude professionnelle.

Recommandation 8 :

Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière d'établir un tableau de bord avec des indicateurs afin de disposer d'un instrument de mise en œuvre du plan d'action et de soutenir ainsi les responsables (CORESLOC) dans le pilotage de la filière.

5 Recommandation d'accréditation du groupe d'expert-e-s

Se basant sur le rapport d'autoévaluation de la filière d'études Bachelor of Science en Soins infirmiers de la HES-SO du 20 février 2026 et la visite sur place des 23 et 24 avril 2026, le groupe d'expert-e-s recommande de prononcer l'accréditation de la filière d'études Bachelor of Science en Soins infirmiers de la HES-SO avec la condition suivante :

Condition 1 :

La filière définit la procédure d'escalade à suivre lorsque les étudiant-e-s signalent des difficultés ou des problèmes dans le cadre de leurs stages, y compris les critères applicables et les mesures à prendre, et la rend transparente pour toutes les parties impliquées.

Le groupe d'expert-e-s propose un délai de 18 mois pour remplir les conditions, et de réaliser le contrôle dans le cadre d'un examen « sur dossier » par 2 expert-e-s.



Section C

Prise de position de la filière d'études

10 juillet 2026





À l'attention de Madame Petra Lauk Kwasnitza
Directrice adjointe & responsable accréditation
et assurance qualité
AAQ - Agence suisse d'accréditation et
d'assurance qualité
Case postale Effingerstrasse 15
CH-3001 Berne
petra.lauk@aaq.ch / www.aaq.ch

**Prise de position de la filière HES-SO en Soins infirmiers dans le cadre de son
accréditation selon la LEHE et la LPSan.**

Lausanne, le 10 juillet 2026,

Chère Madame Petra Lauk Kwasnitza,

La filière Soins infirmiers, ses directions à la Haute Ecole Arc Santé (HE-Arc Santé), la Haute Ecole de Santé Fribourg - Hochschule für Gesundheit Freiburg (Heds FR), la Haute École de Santé de Genève (HEdS - Genève), la HES-SO Valais-Wallis - Haute École de Santé – Hochschule für Gesundheit Pflege (HEdS -VS), la Haute École de Santé Vaud (HESAV), l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source (La Source), ainsi que le domaine Santé de la HES-SO, tiennent tout d'abord à remercier le groupe d'expert-es pour la qualité et la richesse des échanges durant leur visite effectuée à Lausanne les 23 & 24 avril 2026. Leur regard critique et constructif a été apprécié de toutes et tous.

Nous tenons également à remercier l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) pour la bonne conduite de la procédure et pour la possibilité qui nous est donnée de prendre position sur le rapport des expert-es et sur la proposition d'accréditation à l'intention du Conseil suisse d'accréditation (CSA).

La présente prise de position de la filière a été élaborée avec la contribution de la filière, la direction des hautes écoles précédemment mentionnées, le Domaine santé et le Service de soutien à l'évaluation des filières du Dicastère enseignement.

Nous constatons tout d'abord avec satisfaction que les expert-es considèrent la quasi-totalité des standards comme entièrement (9) ou largement (6) atteints. Seul un standard (standard 2.4 LPSAN) est jugé partiellement atteint. Les expert-es soulignent par ailleurs un certain nombre de forces de la filière, comme son orientation vers la pratique, l'approche *evidence-based* ainsi





que les modèles conceptuels mobilisé·es, la réflexivité et le raisonnement critique encouragé·es chez les étudiant·es, les ressources et mesures de soutien dont les étudiant·es bénéficient, ainsi que la colonne vertébrale que représente le plan d'études cadre et la coordination entre les sites. Cette analyse est complétée par une condition visant à permettre à la filière de satisfaire le standard partiellement atteint, ainsi que par huit recommandations. Nous considérons ces conditions et recommandations comme autant d'axes de travail et de leviers d'améliorations qui vont nous permettre de faire progresser la filière, dans le délai proposé de 18 mois.

C'est sur les conditions et recommandations énoncées que nous souhaitons plus particulièrement revenir dans le cadre de cette prise de position.

Prise de position de la filière sur les recommandations formulées par le groupe d'expert·es

Le groupe d'expert·es a formulé une condition pour aider au développement futur de la filière d'études, reprise par l'AAQ dans sa proposition d'accréditation. A ce stade la filière souhaite formuler les quelques commentaires suivants en ce qui concerne la condition en question :

Condition n°1 (pour le standard 2.4 LPSAN) : La filière définit la procédure d'escalade à suivre lorsque les étudiant·e-s signalent des difficultés ou des problèmes dans le cadre de leurs stages, y compris les critères applicables et les mesures à prendre, et la rend transparente pour toutes les parties impliquées.

La filière prend pleinement acte de cette condition et partage l'analyse formulée par les expert·es. La protection des étudiant·es, la promotion d'environnements d'apprentissage respectueux, inclusifs et sécuritaires ainsi que la prise en compte des situations de vulnérabilité constituent des valeurs fondamentales de notre vision pédagogique et d'une filière en alternance. Nous regrettons que certain·es étudiant·es aient pu être confronté·es à des situations problématiques n'ayant pas toujours conduit à des améliorations suffisamment rapides ou durables.

Cette condition fait également écho aux préoccupations actuelles de la filière concernant les différentes formes de violences susceptibles d'être vécues par les étudiant·es dans leur parcours de formation. Nous nous engageons ainsi à mettre en place une démarche structurée, formalisée et transparente visant à renforcer la prévention, le signalement, le traitement et le suivi des situations problématiques rencontrées dans les différents lieux de formation.

Afin de répondre à cette condition, il s'agira en particulier de préciser les types de difficultés rencontrées et d'identifier les expertises, expériences et pratiques probantes en la matière ; d'élaborer, en collaboration avec les partenaires de terrain, les praticien·nes formateur·rices et les étudiant·es, une procédure partagée pour la gestion et le suivi des situations difficiles rencontrées en stage ; de promouvoir les mesures préventives ; et de communiquer les mesures de manière transparente à l'ensemble des parties prenantes,

La filière envisage de collaborer avec l'ensemble des parties prenantes et partenaires de la filière pour travailler cette question de manière systémique.





La filière considère que cette démarche dépasse le seul cadre des stages et s'inscrit dans une volonté plus large de renforcer la qualité et la sécurité de l'ensemble des environnements de formation.

Le groupe d'expert·es a également formulé 8 recommandations pour aider au développement futur de la filière d'études. Ces recommandations attirent l'attention de la filière sur divers aspects de la pratique et des mesures à développer. A ce stade la filière souhaite formuler quelques commentaires sur les recommandations suivantes :

Recommandation n°1 (pour le standard 1.2 LEHE) : Le groupe d'expert·es recommande à la filière de mettre en place un système de suivi et d'analyse des situations de *drop out* et de prendre les mesures qui en découlent.

La filière a pris connaissance de la recommandation visant à mettre en place un système de suivi et d'analyse des situations de drop-out. Cette préoccupation est pleinement partagée par la filière et s'inscrit dans un projet plus large porté par le domaine Santé de la HES-SO. Pour la filière soins infirmiers, ce projet est actuellement intégré au programme PgB soins infirmiers et bénéficie d'un financement dédié.

Recommandation n°2 (pour le standard 1.2 LEHE) : Le groupe d'expert·es recommande à la filière d'affiner la gradation des niveaux taxonomiques dans le formulaire d'évaluation des périodes de stage afin de garantir la réalisation durable des objectifs de stage et d'y intégrer des objectifs de durabilité de manière transversale.

La filière a pris connaissance de la recommandation visant à affiner la gradation et à renforcer l'intégration de la durabilité de manière transversale dans les documents d'évaluation des stages.

La filière relève que la recommandation porte sur deux aspects qui méritent d'être examinés plus explicitement : d'une part, la lisibilité de la progression taxonomique des attendus entre les différentes années de stage et, d'autre part, la visibilité de l'intégration des enjeux de durabilité dans les outils d'évaluation. Bien qu'elle estime que ces dimensions sont déjà prises en compte dans son dispositif actuel, la filière reconnaît qu'une clarification de leur explicitation pourrait en améliorer la compréhension par les parties prenantes et renforcer la lisibilité du dispositif.

Son approche pédagogique repose sur une approche-programme et sur le développement progressif des compétences selon l'échelle de Faucher (PEC 22). La filière analysera l'opportunité d'apporter des ajustements visant à rendre plus explicite la progression des niveaux de compétences attendus entre les années de formation, dans la logique d'une approche-programme. Les enjeux de durabilité sont intégrés de manière transversale dans le dispositif de formation et d'évaluation de la filière. Les dimensions liées à la durabilité, notamment la gestion responsable des ressources, du matériel et des déchets ainsi que la protection de l'environnement (Gb3), sont présentes dans les référentiels d'évaluation des stages des trois





années de formation. Une attention particulière pourra être portée sur la manière dont ces enjeux sont mobilisés dans les référentiels d'évaluation des stages. La filière considère néanmoins qu'une modification ciblée du référentiel portant uniquement sur les compétences liées à la durabilité dans les périodes de stage ne serait pas cohérente avec l'architecture globale du programme ni avec la logique intégrative qui sous-tend son dispositif d'évaluation.

Recommandation n°3 (pour le standard 2.1 LEHE) : Le groupe d'expert-es recommande à la filière de renforcer ses efforts de coordination et d'harmonisation entre les différents sites, notamment pour mettre en commun les atouts et exploiter les synergies, mais aussi, s'appuyant sur le programme d'études cadre, pour augmenter la comparabilité des modules et formuler les objectifs de manière plus standardisée.

La recommandation formulée par le groupe d'expert-es est en cohérence avec les constats du rapport d'autoévaluation (RAE). Les démarches de coordination et d'harmonisation entre les sites, déjà amorcées dans le cadre du processus d'accréditation, doivent être poursuivies et consolidées. Leur pilotage par la CORESLOC nécessite des ressources mais apparaît comme un levier essentiel pour assurer l'atteinte des compétences globales tout en préservant la diversité des approches pédagogiques.

Recommandation n°4 (pour le standard 2.1 LPSAN) : Le groupe d'expert-es recommande à la filière de mettre en place un réseau de partage de ressources d'enseignement afin de soutenir les enseignant-e-s dans leur travail, de promouvoir la collaboration entre les sites et d'améliorer l'efficience.

La filière partage pleinement la recommandation visant à renforcer le partage des ressources d'enseignement, à favoriser la collaboration entre les sites et à améliorer l'efficience des activités pédagogiques.

Cette orientation s'inscrit dans une volonté déjà présente au sein de la filière, notamment à travers les échanges de pratiques, le partage d'innovations pédagogiques ainsi que la mobilité des enseignant-es entre les différents sites. Ces collaborations constituent déjà des formes concrètes de mutualisation, favorisant la diffusion des expertises et l'enrichissement des pratiques pédagogiques tout en préservant les spécificités de chaque contexte de formation. La filière considère que le développement d'un réseau plus structuré de partage de ressources représente une évolution pertinente de cette dynamique et ceci avec le soutien du Domaine Santé et du Dicastère.

Recommandation n°5 (pour le standard 2.2 LEHE) : Le groupe d'expert-es recommande à la filière de créer un comité scientifique commun à l'ensemble de la filière, ainsi qu'un espace de partage des résultats scientifiques et territoriaux, ouvert à l'ensemble du corps enseignant.

La filière partage pleinement l'importance de renforcer la diffusion et le partage des résultats scientifiques afin de soutenir l'actualisation des enseignements et le développement de l'Evidence-Based Nursing (EBN). Si la création d'un comité scientifique commun ne s'inscrit pas





dans la gouvernance actuelle de la HES-SO et impliquerait des ressources importantes, la filière entend contribuer activement au développement d'une communauté de pratique réunissant les différentes parties prenantes concernées.

Recommandation n°6 (pour le standard 3.3 LEHE) : Le groupe d'expert-es recommande à la filière de prévoir des entretiens de développement professionnel réguliers (par exemple, annuellement) pour l'ensemble de ses sites.

La filière partage pleinement l'objectif poursuivi par cette recommandation, tout en relevant que sa mise en œuvre relève principalement des politiques de gestion des ressources humaines propres à chaque haute école partenaire. En effet, dans le modèle HES-SO, la gestion et le développement des ressources humaines sont des compétences cantonales et/ou intercantionales : chaque haute école engage son personnel, assure son suivi et son développement de carrière, et organise les dispositifs de formation selon ses lois et règlements cantonaux. Les typologies de fonctions définies au niveau HES-SO s'inscrivent ainsi dans des cadres cantonaux qui peuvent varier d'un site à l'autre.

Le processus d'accréditation et la rédaction du rapport d'autoévaluation (RAE) ont permis de dresser un état des lieux des pratiques en vigueur. Cet exercice a confirmé l'existence, dans chaque site, de dispositifs de suivi du personnel dont les modalités et la fréquence diffèrent selon les catégories de personnel (personnel d'enseignement et de recherche, personnel administratif et technique, chargées de cours, etc.) et selon les réglementations cantonales applicables.

Même si la filière ne dispose pas d'une marge d'action directe sur les politiques RH cantonales, elle entend contribuer activement à la dynamique souhaitée par la recommandation.

Recommandation n°7 (pour le standard 4.1 LEHE) : Le groupe d'expert-es recommande à la filière de mettre en place un suivi des diplômé-es afin de prendre en compte leur avis sur la formation à plusieurs moments après la fin de leurs études, mais aussi d'obtenir des données sur leur parcours post-diplôme et sur leur aptitude professionnelle.

La filière accueille favorablement cette recommandation, qui s'inscrit dans une dynamique de renforcement du dispositif d'assurance qualité et d'amélioration continue souhaitée de la formation.

Des mécanismes de recueil de l'avis des étudiant·es et jeunes diplômé·es (alumni) existent déjà au sein des hautes écoles et de la filière. Par ailleurs, certaines hautes écoles mettent en œuvre des initiatives ponctuelles à destination des diplômé·es.

Ces dispositifs complètent localement les dispositifs nationaux existants mais, bien que pertinents, ils ne permettent pas de disposer d'un suivi longitudinal et harmonisé des trajectoires post-diplôme à l'échelle de la filière. Dans cette perspective, la filière prévoit d'explorer, en





coordination avec les sites et le Conseil de domaine santé, des mesures de recueil structurées et exploitables de données relatives à l'insertion professionnelle et au parcours des diplômé·es.

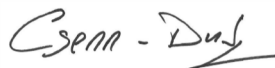
Recommandation n°8 (pour le standard 4.2 LEHE) : Le groupe d'expert·es recommande à la filière d'établir un tableau de bord avec des indicateurs afin de disposer d'un instrument de mise en œuvre du plan d'action et de soutenir ainsi les responsables (CORESLOC) dans le pilotage de la filière.

La filière accueille favorablement cette recommandation, qui vise à renforcer le pilotage stratégique de la formation et la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle de la filière. Elle s'intègre dans un cadre déjà structuré par la démarche d'évaluation des filières d'études de la HES-SO dans laquelle la filière s'inscrit pleinement. Cette démarche institutionnelle prévoit de définir et valider les modalités de suivi du plan d'action de la filière par le Conseil de domaine en fin de phase d'évaluation.

Cette recommandation est également en cohérence directe avec le constat, identifié dans le plan d'action, de la nécessité de renforcer le pilotage qualité inter-écoles par des indicateurs partagés. Sa mise en œuvre effective devra toutefois s'accompagner d'un travail d'harmonisation des données recueillies dans chacun des HE afin de favoriser le pilotage à l'échelle de la filière.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et nous vous prions de recevoir, Madame, nos plus cordiaux messages.

Catherine Senn-Dubey
Co-doyenne de la filière Soins Infirmiers (Heds-FR)
Haute école de santé Fribourg
Rte des Arsenaux 16a
1700 Fribourg



Walter Zecca
Responsable de la filière Soins infirmiers (HEdS GE)
Haute école de santé - Genève
Avenue de Champel 47
1206 Genève



Marc Stanek
Responsable de la filière Soins Infirmiers (HE- ARC)
Haute Ecole ARC Santé
Espace de l'Europe 11
2000 Neuchâtel



Anne-Laure Thévoz
Responsable de la filière en Soins infirmiers (La Source)
Institut et Haute Ecole de la Santé La Source
Av. Vinet 30
1004 Lausanne






Anne-Sylvaine Héritier
Co-responsable de la filière Soins Infirmier (HEDS Valais- Wallis)
Haute Ecole de Santé Valais – Wallis
Rue de l'Agasse 5
1950 Sion



Gora Da Rocha
Doyenne de la filière soins Infirmiers (HESAV),
Haute Ecole de Santé Vaud
Route de la Maladière 39,
1022 Chavannes-près-Renens






Section D

Décision d'accréditation du Conseil suisse d'accréditation

18 septembre 2026





Le Conseil suisse d'accréditation publie ses décisions d'accréditation positives : <https://akkreditierungsrat.ch/fr/decisions/>

AAQ
Schwanengasse 9
Postfach
CH-3001 Bern

www.aaq.ch

